

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 8 JUIN 2020**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 8 juin 2020 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu et René Lepage formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #20-06-93

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30..

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #20-06-94
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture des commentaires reçus en consultation écrite publique.
4. Adoption du second projet de règlement #20-140 – modifiant le règlement # 08-38 relatif au règlement de zonage.
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

3. LECTURE DES COMMENTAIRES REÇUS EN CONSULTATION ÉCRITE PUBLIQUE.

Nous n'avons pas reçu de commentaire écrit pendant la période entre l'avis public et la séance de ce soir.

4. Adoption du second projet de règlement #20-140 – modifiant le règlement # 08-38 relatif au règlement de zonage.

RÉSOLUTION #20-06-95
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #20-140 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-38 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter des modifications à la définition des gazébos et pavillon-jardins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter plusieurs ajustements au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire assouplir les normes d'implantation des bâtiments résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter diverses précisions au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné lors de la séance du 16 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QU' en raison de l'urgence sanitaire, une consultation écrite a remplacé l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été transmis au cours de cette période de consultation;

POUR CES MOTIFS il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que soit adopté le second projet de règlement numéro 20-140.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #20-06-96 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller René Lepage propose que la présente séance soit levée à 19h40.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier